



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PRAXIS SOCIALE



SE FORMER

MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)

La formation de mandataire judiciaire à la protection des majeurs forme ses apprenants à l'accompagnement de personnes qui sont dans l'incapacité, physique ou mentale, de gérer personnellement leurs intérêts.

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 institue la fonction de mandataire judiciaire à la protection des majeurs qui succède à celle de tuteur aux majeurs protégés. Le mandataire est désigné subsidiairement à la famille par le juge, il intervient dans le cadre du mandat du juge et assure l'une des deux mesures prévues : une mesure judiciaire visant à la protection des personnes ou une mesure d'accompagnement judiciaire où le mandataire gère des prestations sociales dans l'intérêt de la personne et l'aide à retrouver son autonomie.

Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

DURÉE DE LA FORMATION	13 mois en alternance (théorie et pratique) avec des temps d'évaluation et de certification Possibilité de dispenses et d'allègements selon les parcours formatifs et professionnels antérieurs
CONTENU DE LA FORMATION	La formation se décompose en 4 domaines de formation (DF) : DF 1 Juridique DF 2 Gestion DF 3 Protection de la personne DF 4 Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs › 300 heures de formation théorique › 350 heures de formation pratique (stages)
PRÉREQUIS À L'INSCRIPTION	La formation est accessible pour : › les personnes titulaires d'un diplôme de niveau 6 (ancien niveau 3) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles › les professionnels en exercice : gérants de tutelles privés, délégués à la tutelle, préposés d'établissements hospitaliers › les personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années d'un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de niveau 6 (ancien niveau 3)
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour les démarches d'inscription, consultez le site internet www.praxis.alsace
MODALITÉS D'ADMISSION	Sélection des candidatures sur dossier Frais d'admission : 50€ (sous réserve de modifications)
COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION	Coût de la formation : 4260 € (sous réserve de modifications) Financement selon votre situation (Région, Pôle Emploi, OPCO, CPF, employeur, personnel...)

Pour toute information complémentaire, adressez un mail à :
Frédéric Pankutz, responsable de formation : f.pankutz@praxis.alsace
Sabrina Tedjiza, assistante de formation : s.tedjiza@praxis.alsace